

# La relance dans l'Allier

NEWSLETTER #43  
MAI 2022

[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)



## Sommaire

- Actualités
- Appels à projets



Jean-Marc Giraud  
Sous-préfet de Montluçon  
chargé de la Relance dans l'Allier



## 1 - Appel à projets « Avenir Montagnes Ingénierie » : 1 lauréat

Ce dispositif apporte un appui opérationnel et sur-mesure à 62 territoires de montagne dans la conception et la mise en œuvre de leur projet de transition vers un tourisme plus durable et plus diversifié.

Le projet de la **Communauté de communes du Pays de Tronçais** a été retenu.

Pour plus d'informations : [https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/04.03.2022\\_DP\\_AvenirMontagne\\_0.pdf](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/04.03.2022_DP_AvenirMontagne_0.pdf)

## 2 - Décarbonation de l'industrie : 1 lauréat à l'appel à projets « Soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique et décarbonation des procédés » :

Ce dispositif vise à soutenir l'investissement dans des projets d'envergure de réduction des consommations d'énergie et la décarbonation des procédés.

Le projet de **Dalkia pour Adisseo** a été retenu.

Pour plus d'informations : <https://presse.economie.gouv.fr/17-03-2022-france-relance-le-gouvernement-annonce-47-nouveaux-laureats-pour-les-appels-a-projets-visant-a-decarboner-lindustrie/>

## 3 - Appel à projets « Boussole des Jeunes » : 1 lauréat

La « Boussole des jeunes » est une plate-forme numérique dotée d'un mode de fonctionnement simple et intuitif visant à mettre en relation les jeunes âgés entre 15 et 30 ans, qui s'interrogent sur les services, les dispositifs et les droits auxquels ils peuvent prétendre, avec des professionnels de proximité qui proposent leur offre de services et s'engagent à les accompagner dans leurs démarches.

Le projet du **PIJ Vichy Communauté** a été retenu.

Pour plus d'informations : <https://www.anru.fr/la-docutheque/communiquede-presse-les-laureats-du-dispositif-boussole-des-jeunes-annonces>



## 4 - Prolongation du dispositif Cap Franceexport au-delà du 31 mars 2022 :

Afin de renforcer le soutien apporté aux entreprises et d'accélérer la reprise économique, le dispositif Cap Franceexport a été renforcé au 1er janvier 2021.

Pour soutenir les exportations et garantir la couverture d'assurance-crédit pour les échanges internationaux dans un contexte de montée du risque politique lié à la guerre en Ukraine, le dispositif Cap Franceexport sera prolongé au-delà du 31 mars 2022 sur la base des tarifs actuellement en vigueur.

Pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/cap-franceexport-prorogation-dispositif-soutien-acces-entreprises-assurance-credit>

## 5 - Prorogation de l'octroi des prêts participatifs Relance et des obligations Relance jusqu'au 31 décembre 2023 :

Les prêts participatifs Relance (PPR) et les obligations Relance (OR) s'adressent à toute PME et ETI française qui souhaite se développer et investir, sans pour autant désirer ouvrir son capital à des actionnaires extérieurs.

La période d'octroi de ces dispositifs, précédemment fixée au 30 juin 2022, a été prolongée jusqu'au **31 décembre 2023**.

Pour plus d'informations : <https://presse.economie.gouv.fr/06-04-2022-france-relance-prorogation-de-loctroi-des-prets-participatifs-relance-et-des-obligations-relance-jusquau-31-decembre-2023/>

## 6 - Aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires français dans le contexte de la crise de la Covid-19 :

Dans le cadre du plan de reconquête du tourisme, ce dispositif vise à accompagner la reprise des principaux salons et foires français à travers un soutien aux PME exposants après la crise de la Covid-19, et à sensibiliser ces entreprises à l'intérêt des foires et salons pour développer leurs activités.

Cette aide s'étend de mars 2022 à juin 2023 et permet aux PME souhaitant exposer à l'un des 74 événements listés par le dispositif d'être subventionnées à hauteur de 50 % de leurs dépenses de location et surfaces d'exposition et de frais d'inscription, dans la limite de 12.500 € HT par exposant.

Les demandes d'aide peuvent être déposées auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Allier via une plateforme nationale.

Lien vers la plateforme CCI et les événements inclus dans le dispositif : <https://les-aides.fr/soutien-salons-et-foires>

Lien vers Place des Entreprises, service d'accompagnement des TPE PME : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>

Pour plus d'informations : <https://presse.economie.gouv.fr/17-03-2022-aide-visant-a-favoriser-lattractivite-des-principaux-salons-et-foires-francais-dans-le-contexte-de-la-crise-de-la-CO/>

# Appels à projets et autres dispositifs

## 1 - Appel à projets « Fonds Avenir Bio » :

Grâce au volet « transition agricole » de France Relance, le Fonds Avenir Bio a été fortement renforcé et a été doté de 13 millions d'euros par an en 2021 et 2022.

Cet appel à projets « Fonds Avenir Bio », ouvert depuis le 13 janvier 2021, a pour objectif de contribuer au développement du secteur biologique en France. Il soutient et pérennise des initiatives pour :

- développer une offre de produits biologiques issus des filières françaises, afin de satisfaire les demandes des consommateurs exprimées dans tous les circuits de distribution ainsi que dans la restauration collective, en particulier par :
  - des conversions à l'agriculture biologique en relation avec les perspectives du marché,
  - la diversification des produits et des débouchés,
  - l'élévation durable du taux de valorisation des produits de base bio,
- créer des économies d'échelle et optimiser les circuits de collecte ou de transformation, pour permettre une juste rémunération du producteur et une maîtrise des prix favorable au comportement d'achat des consommateurs et des collectivités,
- amener au développement le plus harmonieux possible de l'offre et de la demande de produits biologiques en France, avec des engagements réciproques des opérateurs, sur plusieurs années, pour sécuriser à la fois des débouchés pour les producteurs et les approvisionnements pour les transformateurs et les distributeurs,
- poursuivre un processus de développement ancré dans les territoires.

Depuis le 2 décembre 2021, les projets relatifs aux investissements dans la filière protéines végétales ne sont plus exclus du périmètre du Fonds Avenir Bio.

La clôture de l'appel à projets est fixée au **1er septembre 2022 à minuit**.

Pour plus d'informations : <https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/espace-candidature-fond-avenir-bio/>



# Appels à projets et autres dispositifs

## 2 - Aide aux organisateurs de producteurs (OP) et aux associations d'OP (AOP) reconnues :

Le Plan de relance vise à accompagner la montée en puissance des organisations de producteurs et associations d'organisations de producteurs, en soutenant des formations, des services et des outils leur permettant de mieux s'approprier les moyens offerts par la loi Egalim (négociation collective, contractualisation).

Le présent dispositif vise à financer des outils et des services nécessaires à la mission de négociation collective des OP et AOP.

Les investissements éligibles se décomposent ainsi :

- Volet A – Systèmes d'information : création ou acquisition de logiciels informatiques professionnels adaptés permettant aux structures de mieux remplir leurs missions de commercialisation, mise en marché, négociation collective pour le compte de ses adhérents ou de reprendre des missions jusqu'alors déléguées à un tiers ou à l'acheteur comme la facturation ;
- Volet B – Conseil externe : ce volet correspond à la prise en charge de prestations de conseil externe d'ordre économique, juridique ou organisationnel, pour accompagner l'OP ou AOP dans sa mission de commercialisation, mise en marché, négociation collective pour le compte de ses adhérents ;
- Volet C – Appui au développement pour les nouvelles AOP réalisant la mission de négociation collective : ce volet correspond à la prise en charge d'une partie du coût du recrutement d'un chargé de projet, sans convention de détachement, sur une durée de 12 mois maximum afin de permettre à l'AOP de structurer sa mission de négociation collective au profit de ses membres.

La téléprocédure est ouverte jusqu'au **31 décembre 2022**.

Pour plus d'informations : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance-Agriculture/Projet-collectif-ou-de-recherche/Aide-aux-organisations-de-producteurs-OP-et-aux-associations-d-OP-AOP-reconnues>



# Appels à projets et autres dispositifs

## 3 - Appel à projets « Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène » :

Dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération de l'hydrogène décarboné, cet appel à projets, piloté par l'ADEME, s'inscrit dans le cadre de France Relance, du Plan National de Relance et de Résilience (PNRR) et du 4ème Programme d'Investissements d'Avenir (PIA4).

Il a pour objectif de soutenir des travaux d'innovation permettant de développer ou d'améliorer les composants ou systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages.

Les projets doivent s'inscrire dans au moins un des quatre axes suivants :

- Axe 1 – Briques technologiques (composants et systèmes innovants) ;
- Axe 2 – Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie ;
- Axe 3 – Conception et démonstration de nouveaux véhicules ;
- Axe 4 – Grands démonstrateurs d'électrolyse.

L'appel à projets est ouvert au fil de l'eau jusqu'au **31 décembre 2022**.

Pour plus d'informations : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20201013/inodemo-h22020-176>



# Appels à projets et autres dispositifs

## 4 - Appel à projets « Ecosystèmes des véhicules lourds électriques » :

Dans le cadre de France Relance, cet appel à projets a pour objectif de soutenir le déploiement de la mobilité électrique pour les véhicules lourds dans les domaines du transport routier de marchandises et du transport routier de voyageurs.

Plus précisément, il vise à :

- accélérer le déploiement de véhicules lourds électriques dans les territoires pour décarboner les principaux flux ou axes de transport routier de marchandises ou voyageurs et les zones denses et/ou faibles émissions de mobilité ZFE-m,
- faciliter l'adoption de véhicules lourds électriques en accélérant le déploiement des infrastructures de recharge dédiées (privées ou accessibles au public).

L'appel à projets se clôture le **2 décembre 2022 à 17h00**. Deux relèves intermédiaires seront effectuées le **1er juin 2022** puis le **12 septembre 2022 à 17h00**.

Pour plus d'informations : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220216/ecosystemes-vehicules-lourds-electriques>

## 5 - Volet Cybersécurité « Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales » :

Dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance, l'ANSSI lance un nouveau dispositif pour soutenir l'acquisition et le déploiement de produits et services de cybersécurité dans les collectivités territoriales. Ce déploiement interviendra au travers des structures territoriales en charge de la gestion numériques des collectivités : opérateurs de services numériques, syndicats mixtes ou centre de gestion porteront donc les projets au profit de leurs adhérents.

Le soutien se traduit par une subvention accordée selon le nombre d'habitants concernés et une participation forfaitaire à la mise en service.

Les dossiers doivent être déposés sur la plateforme démarches-simplifiées avant le **30 juin 2022**. Ils seront analysés au fur et à mesure de leur soumission.

Pour plus d'informations : <https://www.ssi.gouv.fr/actualite/lancement-dun-nouveau-dispositif-france-relance-au-profit-des-collectivites-territoriales/>



# Appels à projets et autres dispositifs

## 6 - Second appel à projets « Soutien aux pépiniéristes et aux entreprises de reboisement » :

Le plan France Relance comporte un volet de soutien à la filière bois et notamment un volet « Investissements productifs dans la filière graines et plants » qui concerne les pépiniéristes et les entreprises de reboisement.

Le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique est amené à se reposer de plus en plus sur les actions de plantation, d'enrichissement et d'accompagnement de la régénération la plus adaptée aux conditions climatiques futures. Les maillons de la filière graines et plants ont ainsi un rôle croissant à jouer pour assurer le renouvellement forestier, alors même qu'ils sont également impactés par les conséquences déjà perceptibles du changement climatique (sécheresse, canicule...).

Les investissements soutenus viseront à améliorer les performances économiques et environnementales des pépiniéristes forestiers et des entreprises de travaux sylvicoles d'entretien et de renouvellement des forêts (reboisement) en les accompagnant pour :

- adapter et moderniser les infrastructures de production de plants forestiers et toute la chaîne de stockage, transport, plantation aux nouvelles conditions climatiques et sanitaires afin de garantir le meilleur succès du renouvellement forestier,
- diversifier l'offre en production de semences et plants forestiers afin d'améliorer la résilience des peuplements forestiers renouvelés,
- moderniser les techniques de boisement/reboisement et les travaux sylvicoles liés au renouvellement, en équipant les entreprises de matériels adaptés et innovants.

La date limite de réception des dossiers est fixée au 3 juin 2022.

Pour plus d'informations : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Second-appel-a-projet-2022-soutien>





## OUTILS A VOTRE DISPOSITION :

- Guide pour les entreprises secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois :  
<https://agriculture.gouv.fr/covid-19-les-dispositifs-daide-accessibles-aux-entreprises-des-secteurs-agricole-agroalimentaire-et>
- Guide pour les entreprises :  
<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>
- Guide pour les TPE/PME :  
[https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/enjeux/france-relance/guide\\_les\\_dispositifs\\_a\\_destination\\_des\\_pme\\_et\\_tpe.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/enjeux/france-relance/guide_les_dispositifs_a_destination_des_pme_et_tpe.pdf)
- Guides pour les maires :  
[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/plan-de-relance/Guide\\_PlandeRelance\\_maires.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Guide_PlandeRelance_maires.pdf)
- Guichet unique des aides de France Relance en Auvergne – Rhône-Alpes :  
<https://france-relance-aura.aides-territoires.beta.gouv.fr/>



